



Rapport annuel sur les prix et la qualité des services
Eau Potable
Assainissement Collectif
Assainissement Non Collectif

2020



LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Pour la seconde année, la REC rend compte, au travers de son rapport sur les prix et la qualité des services (RPQS), de l'exploitation de ses services Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif conduit à l'échelle d'un périmètre qui s'élargit au fur et à mesure de la fin des contrats d'affermage. Ainsi, en 2020 la REC a repris en régie :

- L'Assainissement Collectif sur la commune de Montsûrs le 1^{er} octobre 2020. Un avenant de prolongation de contrat a été signé en raison de la crise sanitaire et la nécessité d'assurer la passation dans de bonnes conditions.
- L'Assainissement Non Collectif sur la commune de Montsûrs le 24 mars 2020

Les présents rapports se conforment aux obligations fixées par les articles L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2016-1087 du 08 août 2016 – art 31. Destinés notamment à l'information des usagers, ils rendent compte des caractéristiques techniques des services, de leurs coûts, des indicateurs de performance afférents ainsi que du financement des investissements et des actions de solidarité dans le domaine de l'eau.

Au-delà de son caractère réglementaire, j'invite l'ensemble des usagers à consulter ces rapports. Ils dressent un bilan de l'état des services, tant du point de vue technique que financier et permettent de mettre en exergue l'objectif de gestion durable des services visé à travers les choix stratégiques de politique publique et d'investissement adoptés par son Conseil d'Administration, dans le respect des objectifs de performances fixés pour les années à venir par la Communauté de Communes des Coëvrons.

La présentation de ces documents est aussi l'occasion de mettre en lumière le fruit du travail d'une équipe pluridisciplinaire qui œuvre chaque jour pour un service public d'eau et d'assainissement de qualité dans un contexte normatif et environnemental en constante évolution. Le contexte sanitaire inédit de nous en a apporté la preuve. La Régie a ainsi su démontrer sa capacité à mobiliser ses équipes pour assurer une continuité de service (mise en place d'un Plan de Continuité de Service dès mars 2020), et adapter ses méthodes de travail pour répondre à de nouvelles exigences telles que la gestion des boues COVID.

Je vous souhaite donc une lecture la plus agréable possible en espérant que celle-ci puisse vous permettre d'accéder aux informations recherchées.

Le Président,

M Régis LEFEUVRE.



PROTECTION DES RESSOURCES
EN EAU POTABLE

SYNTHÈSE

Mise en place de **périmètres de protection** des captages autour de ses 11 unités de production
Animation de **programme d'actions** sur les aires d'alimentation de captages prioritaires – Obtention Prix de l'ingénierie territoriale pour son projet « *Protection des captages de l'Est mayennais* »



ADDITION
EN EAU POTABLE

14 377 abonnés et 27 514 habitants pour l'Eau potable

2 772 195 m³ prélevés, dont 83% d'eau souterraine, 2 877 276 m³ mis en distribution, 201 336 m³ importés et 200 776 m³ exportés)

1224 kilomètres (hors branchements individuels),

Rendement de 92,3% et un indice linéaire de perte de 0.51 m³/j/km.

2,17 €TTC/m³ sur la base de la facture de 120 m³ contre 2,12 €TTC/m³ en 2019



ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

7 782 abonnés et 15 147 habitants en assainissement collectif

1 163 268 m³ d'eau assujettis

187 kilomètres de canalisations des « eaux usées » (séparatives ou unitaires, gravitaires ou par refoulement)

204T de MS de boues brutes sèches produites ainsi que 153T MS évacués (boues produites avant l'épidémie ou hygiénisées)

2,31 €TTC/m³ sur la base de la facture de 120 m³ (tarif territoire ex-SIAEP des Coëvrons) contre 2,23 €TTC/m³ en 2019



ASSAINISSEMENT
AUTONOME

10702 habitants concernés par la surveillance des « dispositifs d'assainissement autonome » (4781 dispositifs),

74% Taux de conformité des installations (calculé sur la base de 84% des installations)



Dépenses d'équipement en Eau Potable 1 651 301€

Dépenses d'équipement en Assainissement Collectif 2 848 449€

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/ m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



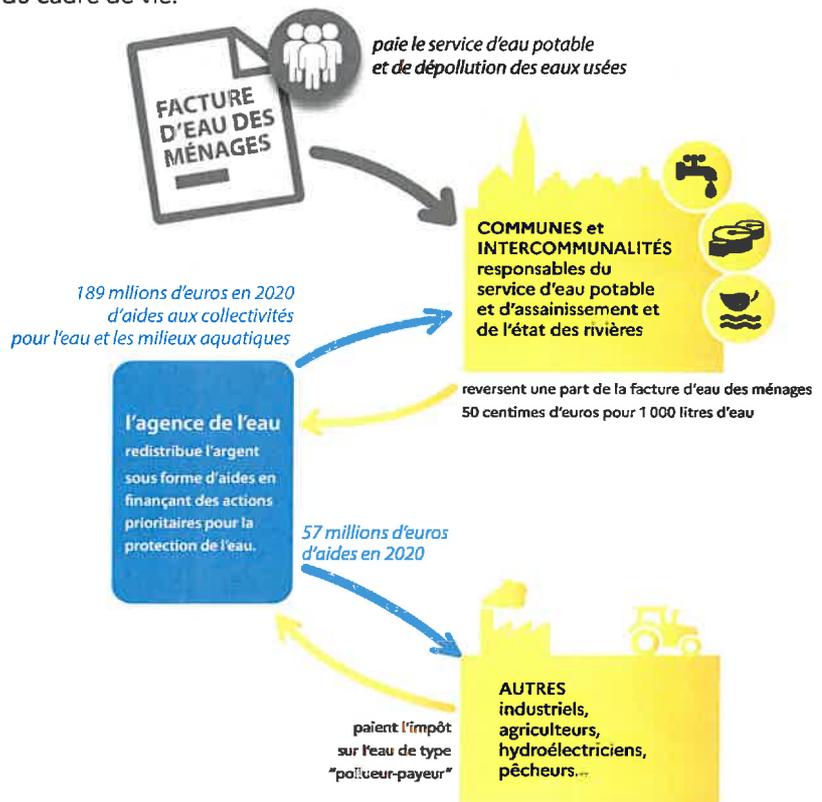
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
Ed. mars 2021

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

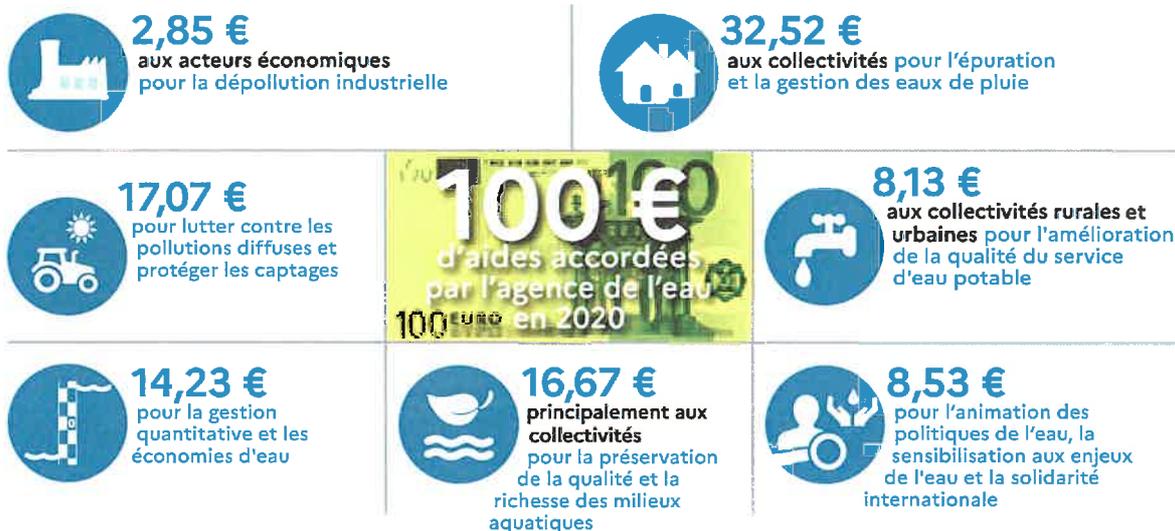


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

> investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>

> investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>

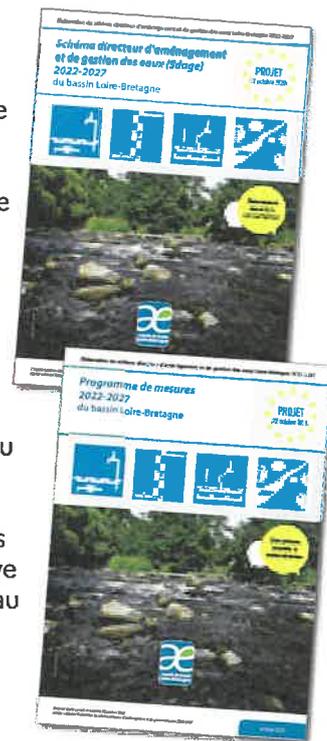
> travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraiz - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

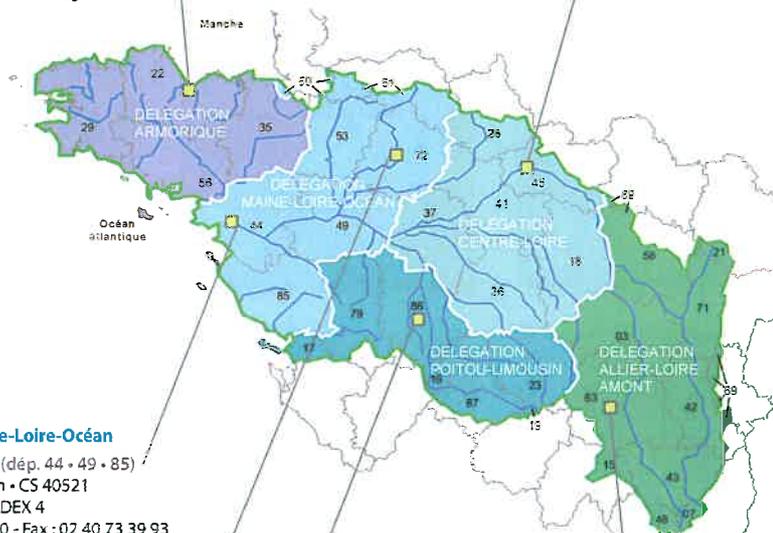
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 33 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

les inondations et le milieu marin

L'eau

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau

Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Realisation : AELB-OIC • mars 2021
Impression : Dupli Print - imprimé sur papier PEFC™
Impression : Dupli Print - imprimé sur papier PEFC™
Impression : Dupli Print - imprimé sur papier PEFC™

Impression : Dupli Print - imprimé sur papier PEFC™
Impression : Dupli Print - imprimé sur papier PEFC™

Crédits : photos : agence de l'eau Rhin-Meuse • iStockphoto S. Jean-Louis Aubert - visuel consultation MTE

RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

Eau potable
2020



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

1.	Eléments d'appréciation généraux de l'activité du service	4
1.1.	Configuration du service.....	4
1.2.	Sites de production et de distribution	4
1.3.	Bilan de la production et des consommations	5
1.3.1.	Ventilation de la production totale.....	5
1.3.2.	Ventilation par profil de consommation	5
2.	Caractérisation technique du service	5
2.1.	Présentation du territoire desservi.....	5
2.2.	Mode de gestion du service	6
2.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	6
2.4.	Eaux brutes	8
2.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
2.4.2.	Achats d'eaux brutes (sans objet).....	9
2.5.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016:	9
2.5.1.	Production.....	9
2.5.2.	Achats d'eaux traitées.....	10
2.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	10
2.5.4.	Autres volumes	10
2.5.5.	Volume consommé autorisé.....	10
2.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
3.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
3.1.	Modalités de tarification	10
3.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
3.3.	Recettes	12
4.	Indicateurs de performance.....	12
4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	13
4.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
4.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
4.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
4.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
4.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
4.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	16
5.	Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL	17
5.1.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	17
5.2.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	17
5.3.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	17
5.4.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	17
5.5.	Taux de réclamations (P155.1)	18
6.	Financement des investissements	18
6.1.	Branchements en plomb.....	18
6.2.	Montants financiers.....	18
6.3.	État de la dette du service	19
6.4.	Amortissements.....	19
6.5.	Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales	19
6.6.	Présentation de la PPI du dernier exercice.....	19
7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
7.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	19
7.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	19

8. Tableau récapitulatif des indicateurs..... 20

1. Eléments d'appréciation généraux de l'activité du service

1.1. Configuration du service

La Régie des Eaux des Coëvrons, établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la Communauté de Communes des Coëvrons exploite, au 1^{er} janvier 2020, les services d'eau des communes du territoire des Coëvrons mises à part les communes d'Izé, la Chapelle-Rainsouin, Hambers et Bais.¹

1.2. Sites de production et de distribution

Les principaux sites de production et de stockage sont les suivants :

Stations de pompage	Commune
Station de l'ERVE	ASSE LE BERENGER
Station de la CHEVROLLIERE	SAINT GEORGES SUR ERVE
Station de la HAMARDIERE	SAINT GEORGES SUR ERVE
Station des ROUSSIERS	SAINT CHRISTOPHE DU LUAT
Forage des ROUSSIERS	SAINT CHRISTOPHE DU LUAT
Station de la HOULBERDIERE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
Captage de VILLIERS	STE GEMMES LE ROBERT
Captage de VAUBOURGUEIL	ST PIERRE SUR ORTHE
Captage de L'ECRILLE	VAIGES
Captage du BURON	MONTSURS
Captage de la JUGUERIE	ST CHRISTOPHE DU LUAT

Ouvrages de stockage	Commune
Mare Noire - La Frette	ASSE LE BERENGER
Pentiballe	VOUTRE
Les Vignes – Réservoir Rte de Mézangers	EVRON
Le Defay	NEAU
La Valette La Rouerie	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
La Rigaudière Le Petit Rocher	STE SUZANNE
L'Hervillière	STE GEMMES LE ROBERT
Le Bois d'Orthe, La Moussaie, Le Camp, La Campoutière, Robert, Les Haies	VIMARTIN SUR ORTHE
Les Valions	VAIGES
La Croix Boucher Bel Air Brée cimetière La Chollerie	MONTSURS
Sougé	SAULGES
Les Acacias	NEAU
Champgeneteux	CHAMPGENETEU
Le Feu	TRANS

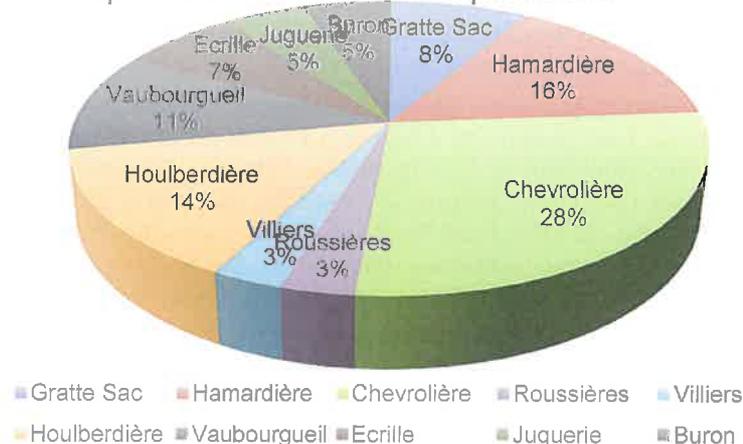
¹Contrat de délégiation en cours avec la Communauté de Communes des Coëvrons jusque fin 2021 pour Izé et la Chapelle Rainsouin avec Véolia, et Bais Hambers pour Suez.

1.3. Bilan de la production et des consommations

1.3.1. Ventilation de la production totale

2 772 195 m³ ont été prélevés en 2020, à partir de 11 unités de production, dont la ventilation de présente comme suit :

Répartition des volumes prélevés en 2020



1.3.2. Ventilation par profil de consommation

Le bilan des consommations laisse apparaître les ordres de grandeur suivants par profil de consommation :

	Volume 2019 (m ³)	Volume 2020 (m ³)	
Industries Agro alimentaires (2)	902 178	881 920	
PME - PMI	139 145	238 090	
Domestiques	871 328	903 066	
Agriculteurs	354 908	363 667	
Artisans	60 770	61 150	
Communaux	38 420	36 004	
Services publics et administrations	42 051	29 075	
Vente en gros	149 717	200 766	
TOTAL :	2 558 517	2 713 738	

A l'échelle du périmètre géré par la Régie des Eaux des Coëvrans, la part de la consommation d'eau des industriels agro-alimentaires de BEL & BIGARD représente près de 33% de la production totale.

2. Caractérisation technique du service Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau communal
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Régie des Eaux des Coëvrans
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
- Compétences liées au service :

Production

Oui

Non

Protection des points de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ Territoire desservi : Assé le Bérénger, Brée, Blandouet (commune déléguée de Blandouet Saint Jean) Chammes (commune déléguée de Ste Suzanne-et-Chammes), Champgenêteux, Châtres la Forêt (commune déléguée d'Evron), Deux-Evailles (commune déléguée de Montsûrs), Evron, Gesnes, La Bazouge des Alleux, Livet en Charnie, Mézangers, Montourtier (commune déléguée de Montsûrs), Montsûrs, Neau, Saint Cénére (commune déléguée de Montsûrs), Saint Christophe du Luat (commune déléguée d'Evron), Saint Georges le Fléchar, Saint Georges sur Erve, Sainte Gemmes le Robert, Saint Jean sur Erve (commune déléguée de Blandouet Saint Jean), Saint Léger en Charnie, Saint Martin de Connée (commune déléguée de Vimartin sur Orthe), Saint Ouen des Vallons (commune déléguée de Montsûrs), Saint Pierre sur Erve, Saint Pierre sur Orthe (commune déléguée de Vimartin sur Orthe), St Thomas de Courceriers, Sainte Suzanne (commune déléguée de Ste Suzanne-et-Chammes), Saulges (Moitié Nord de la commune) Thorigné en Charnie, Torcé Viviers en Charnie, Trans, Vaiges, Vimarcé (commune déléguée de Vimartin sur Orthe) et Voutré.

- Existence d'une CCSPL Oui Non (cf. partie 5)
- Existence d'un schéma de distribution Oui, Non
- Existence d'un règlement de service Oui, Non

2.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie publique
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

2.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert ainsi, à l'échelle de la 3C, près de 27 514 habitants au 31/12/2020².

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'eau potable de la Régie des Eaux des Coëvrons dessert ainsi **14 377 abonnés** au 31/12/2020 (24 780 habitants).

La répartition des abonnés par commune est la suivante (issue de la base de données interne) :

² Recensement de la population 2017 et évolution de la population de 0.2% par an à l'échelle de la 3C.

	Nombre total d'abonnés domestiques 2019	Nombre total d'abonnés non domestiques 2020	Nombre total d'abonnés non domestiques ³ 2020 au sens D101.1	Nombre total d'abonnés 2020
Assé le Bérenger	221	179	45	224
Blandouet Saint Jean sur Erve	367	312	64	376
Brée	265	238	37	275
Champgénétoux	361	332	49	381
Châtres la Forêt	401	334	70	404
Deux Evailles	110	105	7	112
Evron	4031	3570	482	4052
Gesnes	134	116	19	135
La Bazouge des Alleux	229	203	32	235
Livet en Charnie	89	65	27	92
Mézangers	314	283	42	325
Montourtier	177	158	23	181
Montsûrs	1095	974	119	1093
Neau	395	328	72	400
Saint Cénééré	248	240	23	263
Saint Georges le Flécharde	159	145	25	170
Saint léger	177	126	52	178
Saint Martin de Connée	177	273	48	321
Saint Ouen des Vallons	315	88	15	103
Saint Pierre sur Erve	102	91	22	113
Saint Pierre sur Orthe	114	344	100	444
Saint Thomas de Courceriers	430	136	22	158
Saulges Partie Nord desservie	156	155	18	173
St Christophe du Luat	177	313	65	378
St Georges sur Erve	374	190	65	255
Ste Gemmes le Robert	501	713	132	462
Thorigné en Charnie	145	103	48	151
Sainte Suzanne et Chammes	834	713	132	845
Torcé Viviers en Charnie	522	420	105	525

³ Industries agro-alimentaires Bel et SOCOA

Trans	162	143	30	173
Vaiges	664	553	123	676
Vimarcé	200	152	47	199
Voutré	501	417	88	505
Total	13 378	12195	2182	14377

Le nombre d'habitant par abonnés (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,7**.

2.4. Eaux brutes

2.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 2 772 195 m³ pour l'exercice 2020. Le pourcentage des eaux souterraines s'établit dans le volume prélevé à **83%**.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé 2019 en m ³	Volume prélevé 2020 en m ³	Variation en %
Station de pompage de Grattesac à Assé le Bérenger	Eau de la rivière Erve	180 m3/h Moy 1 370 m3/j Pointe 3 500 m3/j	498021	229512	-117%
Station de pompage de la Hamardière à St Georges sur Erve	Capte et traite l'eau d'un puits	67 m3/h 1 600 m3/j	329600	429028	+23%
Station de pompage de la Chevrollière à St Georges sur Erve	Capte et traite l'eau d'un puits	167 m3/h 4 000 m3/j	705899	765504	+8%
Station de pompage des Roussières à St Christophe du Luat	Capte et traite l'eau d'un puits Alimentation puits par forage également	50 m3/h Production de pointe 1000 m3/j Moy annuelle 100 000 m3	77036	89266	+14%
Captage de Villiers à St Gemmes le Robert	Collecte et traite des eaux de résurgences	Maxi annuelle 100 000 m3	85156	84682	-1%
Station de pompage de la Houlberdière à Torcé Viviers en Charnie	Capte et traite l'eau d'un puits	125 m3/h 3 000 m3/j	442081	397289	-11%
Station de pompage de Vaubourgueil à Saint Pierre sur Orthe	Capte et traite l'eau d'un puits	125 m3/h 3 000 m3/j	261554	300842	+13%
Station de pompage de l'Ecrille à Vaiges	Capte et traite l'eau d'un puits	63 m3/h 1 500 m3/j	217370	193043	-13%
Station de pompage de la Juguerie à Montsûrs	Capte et traite l'eau d'un puits	34 m3/h 800 m3/j	107976	136156	+21%
Station de pompage du Buron à Montsûrs	Capte et traite l'eau d'un forage	50 m3/h 750 m3/j	131347	146873	+11%
Total			2 856 040	2 772 195	-3%

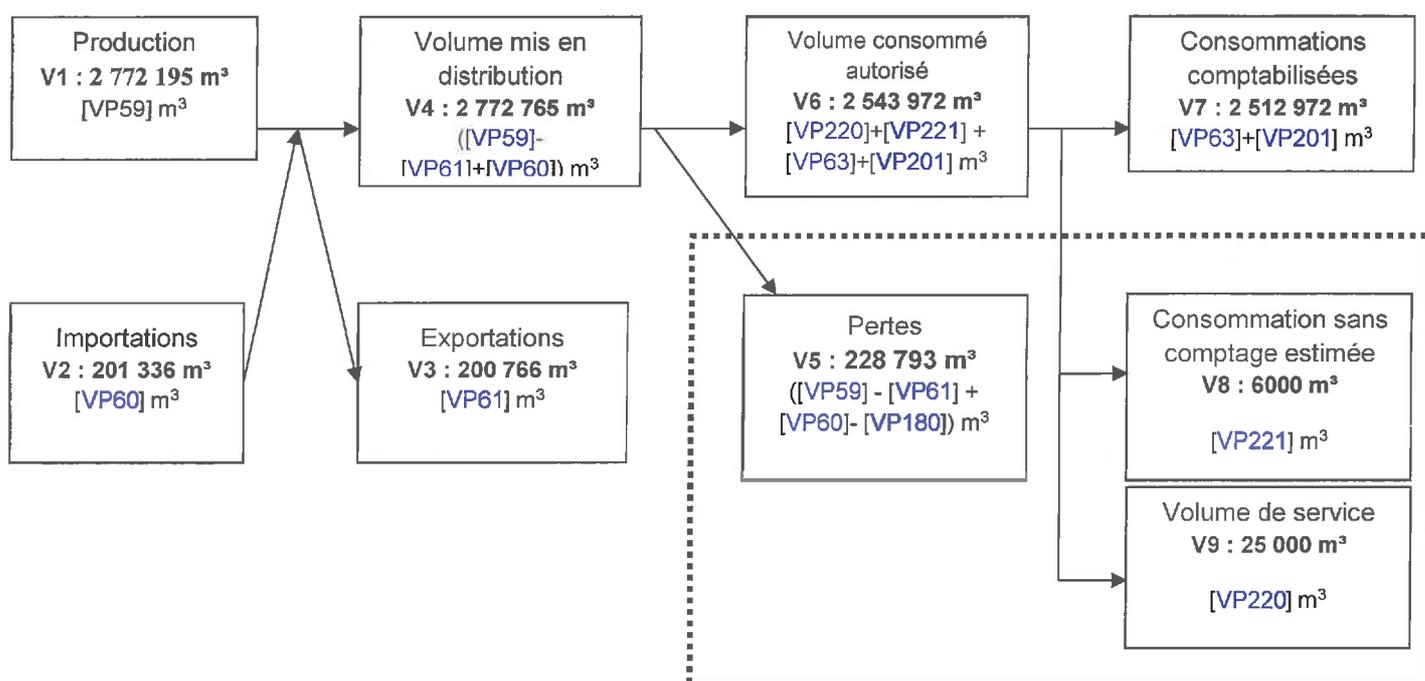
(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

2.4.2. Achats d'eaux brutes (sans objet)

La Régie des Eaux des Coëvrons n'achète pas d'eaux brutes qu'elle traite elle-même.

2.5. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :

- V_1 ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V_2 ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V_3 ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V_9 ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



2.5.1. Production

Le service dispose de 11 unités de production dont 2 stations nécessitant un traitement complémentaire à la désinfection Gratte Sac et le Buron/La Juguerie.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. partie 1)
Grattesac	Eau de surface de la rivière Erve / Ozone, chlore, polychlorosulfate basique d'aluminium
Hamardière / Chevrolière / Roussières Houlberdière/Vaubourgueil/Ecrlle	Puits / Chlore / javel (pour la Houlberdière)
Villiers	Source gravitaire / Neutralite - chlore
Buron/Juguerie	Traitement par l'air consistant à oxyder le manganèse et le fer puis filtration

2.5.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
CCPMG	75 303	78 403	+4%	100
Communauté Laval Agglo	48 437	59 715	+19%	
Unité de production Nord Mayenne	46 479	63 218	-9%	100
Total d'eaux traitées achetées (V2)	170 219	201 336	+15.5%	

2.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽²⁾	1 656 339	1 631 052	-0.02
Abonnés non domestiques	902 178	881 920	-0.02
Total vendu aux abonnés (V7)	2 558 517	2 512 972	-0.02
Izé	1460	1616	+0.10
CC du Mont des Avaloirs ⁽³⁾	136 859	163 694	+0.16
CC du Pays de Meslay Grez ⁽³⁾	35 136	35 456	+0.01
Total exporté vers d'autres services (V3)	173 455	200 766	+0.14

(2) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(3) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

2.5.4. Autres volumes

	Exercice 2019 en m ³ /an (1)	Exercice 2020 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	6 000	6 000	/
Volume de service (V9)	25 000	25 000	/

2.5.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m ³ /an	Exercice 2020 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 133 882	2 543 972	

2.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 226 170 mètres** au 31/12/2020. Le linéaire des branchements représente près de 266 388 mètres.

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

En l'espèce, la décomposition tarifaire est assise sur la ventilation présentée page suivante :

Tarifs		Au 01/01/2019 (ex périmètre du SIAEP des Coëvrans)	Au 01/01/2020 (ex périmètre du SIAEP des Coëvrans)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm NON compris location du compteur	50 €	52.30 €
	Abonnement DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³) Sur base consommation semestrielle	Tranche 1 Domestique et collectivité : 0 à 120 m ³	0.87€/m ³	0.89€/m ³
	Tranche 2 Domestique et collectivité : >120 m ³	0.94/m ³	1.10€/m ³
	Tranche 3 Professionnels : dès le premier m ³	0.87€/m ³	0.95€/m ³
Autre : location compteur		11.7 €	11.7 €
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5.5 %	5.5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.0335 €/m ³	0.0335 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.30 €/m ³	0.30 €/m ³
	VNF Prélèvement	-	-
	Autre: fonds départemental _____	0.2925 €/m ³	0.2975 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

3.2. Facture d'eau type (D102.0)

À l'échelle nationale, et selon l'INSEE la base comparative tarifaire entre services repose sur une consommation d'un ménage de référence à hauteur de 120 m³/an. Dans ce cadre, les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	61.70	64.00	+3.59%
Part proportionnelle	104,40	106.80	+2.25%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	165.50	170.80	+3.10%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,02	4,02	=
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36.0	36.0	=
Autre : .fonds départemental	35,10	35,70	+ 1.68%
VNF Prélèvement :			
TVA si service assujetti (5,5 %)	13.23	13.56	+2.43%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	88.35	89.28	+ 1.04%
Total	253.85	260.08	+2,40%
Prix TTC au m³	2.12	2.17	+2,3%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle ⁽¹⁾
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 2 713 738 m³

(1) sauf en cas de mensualisation

3.3. Recettes

Les recettes d'exploitation au titre de la vente d'eau s'établissent pour 2020 ainsi :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
70111 et 701189 Recettes vente d'eau aux usagers	2 195 433	2 336 855	+6,5%
<i>dont abonnements</i>			
701186 Recette de vente d'eau en gros	761 084	631 476	-17%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	2 956 517	296 8332	+13%
7041 et 7042 Recettes liées aux travaux	78 496	117 186	+49%
Contribution exceptionnelle du budget général			
7064 et 7065 Autres recettes (préciser) location compteur et rémunération AELB	172 496	166 730	-3%
Total autres recettes	250 992	283 916	+13%
Total des recettes	3 207 509	3 252 248	+1,4%

Les recettes globales de vente d'eau s'établissent au 31/12/2020 à 3 252 248 €.

4. Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	177	2	122	0
Paramètres physico-chimiques	252	3	234	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)		
U.D.I EVRON	100	100
U.D.I SAINTE GEMMES	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA CHEVROLIERE	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA HAMARDIERE	100	100
U.D.I ST CHRISTOPHE / CHATRES	100	100
U.D.I SECTEUR DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	100	100
U.D.I SECTEUR DE SAINT PIERRE SUR ORTHE	93.33	100
U.D.I SECTEUR DE VAIGES	100	100
Paramètres physico-chimiques (P201.1)		
U.D.I EVRON	100	100
U.D.I SAINTE GEMMES	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA CHEVROLIERE	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA HAMARDIERE	100	96.43
U.D.I ST CHRISTOPHE / CHATRES	100	100
U.D.I SECTEUR DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	100	97.44
U.D.I SECTEUR DE SAINT PIERRE SUR ORTHE	86.93	60 86
U.D.I SECTEUR DE VAIGES	100	100
U.D.I SECTEUR DE MONTSURS	96.55	100

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant celui du 2 mai 2007, a introduit de nouvelles modalités dans le calcul de cet indicateur.

		Exercice 2019 A l'échelle du SIAEP des Coëvrans	Exercice 2020 A l'échelle du de la Régie
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
+ 10	VP.236 : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux	10	10
+ 5	VP.237 : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires partie B :			
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10	VP.238, VP.239 et VP.240 – les 10 points sont acquis si les deux conditions suivantes sont remplies : * VP 238 et VP.239 : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution * VP.240 : la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10

+ 0 à 5	VP.239 : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pt Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pt Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	3	3
+ 0 à 15	VP.241 : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pt Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pt Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pt Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pt Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	12	12
Les points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis.			
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
+ 10	VP.242 : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vanne de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
+ 10	VP.243 : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
+ 10	VP.244 : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
+ 10	VP.245 : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
+ 10	VP.246 : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0	0
+ 10	VP.247 : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
+ 10	VP.248 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
+ 5	VP.249 : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2020 s'établit à **105**.

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_0 + V_2}{V_1 + V_2} * 100$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau en %	91.3	92.3
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	89,68	90.63

4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0.58 m3/j/km**.

4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de **0.51 m3/j/km**

4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	7.7964	7.1324	3.220	11,885	6,360

Au cours des 5 dernières années, 36,3938 kilomètres de linéaire de réseaux ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est donné par la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ces 5 dernières années a été ainsi porté à **0.59%**.

Pour hiérarchiser les travaux de renouvellement prévus à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la Régie s'appuie principalement sur les Schémas directeurs d'alimentation en Eau Potable existants et sur la connaissance de son réseau dont les caractéristiques sont renseignées sur son SIG.

4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 97,19 %.

Type de ressource et implantation	Indice 2019	Volume prélevé durant l'exercice 2019 (en m ³)	Indice 2020	Volume prélevé durant l'exercice 2020 (en m ³)	Observations
Grattasac	100	498021	100	229 512	
Hamardière	100	329600	100	429 028	
Chevrollière	100	705899	100	765 504	
Roussières	100	77036	100	89 266	
Villiers	80	85156	80	84 682	
Houlberdière	100	442081	100	397 289	
Vaubourgueil	100	261554	100	300 842	
L'Ecrille	100	217370	100	193 043	
Buron	100	131347	100	136 156	
Juguerie	100	107976	100	146 873	
Total	99,34%	2 856 040	97,19%	2 772 195	

5. Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL

Aux termes de l'article L1431-1 du Code général des collectivités territoriales⁴, la Régie des Eaux des Coëvrans n'est pas tenue de constituer une CCSPL.

5.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, 60 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 4.17 pour 1 000 usagers.

5.2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai d'1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 100%.

5.3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	1 047 287	1 023 837
Epargne brute annuelle en €	1 312 012	1 583 169
Durée d'extinction de la dette en années	<1an	< 1an

5.4. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne doivent être ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2020 est

⁴ « Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions. »

comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement, selon les éléments ci-après :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12	-	[VP48]
Chiffre d'affaires HT facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	-	[VP185]
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	-	[P154.0]

Cependant, le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service au 31/12/2020 était de 84.09% (il est de 94,57 au 31/05/2020).

5.5. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur et par la collectivité :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2020, le taux de réclamations est de 0.2 pour 1000 abonnés.

6. Financement des investissements

6.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	15300	15 604
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		0

6.2. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (immo corporelles 21 et en cours 23)	1 869 494,48	1 080 451
20-Etudes/insertion	70 524,85	17 490.35
Montants des subventions en €	393 438,60	668 162,49
Montants des contributions du budget général en €	-	-

6.3. État de la dette du service

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 047 287	1 023 837
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	104 171,46	106 641,25
	en intérêts	26 648,24	26 648,24

6.4. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de **834 707 €**.

6.5. Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales

La Communauté de Communes des Coëvrans a fixé à sa Régie des objectifs de performances portant notamment sur le renouvellement moyen annuel de 1 % des réseaux d'eau potable.

6.6. Présentation de la PPI du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Se reporter à la PPI présenté en annexe		

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des investissements permettant de hiérarchiser les travaux à mener et permettre de dégager, ensuite, une modélisation estimative des besoins de financement qui en découlent. Elle sert ensuite de matrice aux travaux préparatoires à la détermination des tarifs ainsi qu'à ceux du débat d'orientation budgétaire et d'élaboration du budget primitif.

Cette dernière fait ensuite l'objet d'une réactualisation annuelle prenant en compte les résultats budgétaires antérieurs ainsi que les résultats financiers des travaux exécutés l'année précédente.

Les investissements prévus sur 2020 sont présentés en annexe I du présent rapport.

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Le « Fonds de solidarité » demeure payé sur le budget eau potable. L'effort social de la collectivité s'apprécie par conséquent selon les montants suivants :

- 3 039, 10 € (compte 67432) ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit **0,0011 €/m³** AEP pour l'année 2020.
- 24 107,09 € d'admissions en non-valeurs (6541) ont été enregistrées pour 2020, ainsi que 7 571,21€ € de créances éteintes (6542).

7.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La Régie des Eaux des Coëvrons n'est, à ce jour, pas engagée dans une action de coopération décentralisée.

8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 593	24 780
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.12	2.17
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98.87	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,81	98,72
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91.3	92,3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0.66 m3/j	0.58 m3/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0.59 m3/j/km	0.51 m3/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.63%	0.59%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	99.40	97.19
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.0011 €/m3	0.0011 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1.3 pour 1000	4.1 pour 1000
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<1 an	<1 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	/	/
P155.1	Taux de réclamations	0 pour 1000	0,2 pour 1000

ANNEXE

Programmation Pluriannuelle d'investissement

Travaux programmés en 2020 et années suivantes

Eau potable

➤ Travaux, études, fonciers

Typologie		Libellé de l'opération	2020	2021	2022	2023	2024 +
Renouvellement et création des réseaux sous MOA REC	CVM	Blandouet Saint Jean - Antenne le Bas cimetière	112500				
	CVM	Saint Pierre sur Erve - Antenne le Grand Auvers	40000				
	CVM	Saulges - Antenne Montguyon et Fontenay	180000				
	CVM	Montsûrs-St Cénéry : Antenne la Grommière-Lajametière-LaHamardière	213000				
	CVM	Montsûrs-St Cénéry : Antenne la Chaumustière - La Thiray	110000				
	CVM	Deux-Evailles : Antenne Le Mezeray-LaBoulière	130000				
	CVM	Montourlier : La Brosse-La Rouzière	250000				
	sécurisation	Liaison Thoirigné / Saint Jean sur Erve	60000				
	sécurisation	Liaison Saint Georges sur Erve / Vimarcé			100000		
	aménagement de voirie	Champagnéteux - du bourg au RE	28000				
	SDAEP	Saint Christophe du Luat - du Bourg de St Christophe au RE de Livet	155000				
	SDAEP	Mézangers - sortie du bourg à la Morinière	250000				
	renouvellement	Opérations de voiries diverses	320000				
	Fonte Grise	Trans - Bourg				165000	
	Fonte Grise	Saint Martin de Connée - secteur Les Brosses / La Billandière			172500		
	Fonte Grise	Saint Pierre sur Orthe - Antenne Le Clos / Le bihoré			57000		
	Fonte Grise	Montsûrs - Bourg Phase 1					450000
	CVM	Blandouet Saint Jean - Aigrefoin		50 000			
		Neau La Coutellerie - La Pinelière		250 000			
	CVM	Bazouge des Alleux Les Prés Neufs		140 000			
		Saint Christophe du Luat - Les Laurencières		150 000			
	CVM	Mézangers - secteur Bahay / La Rebeurière / Le Bos Joli				427500	
	CVM	Saulges - Le Bois Houdouls		100 000			
	SDAEP	Sainte Suzanne - Rue des Grands Jardins / rue du Maine / Rue des		100 000			
	SDAEP	Saint Cénéry - secteur bourg				90000	
SDAEP	Sainte Suzanne - Le Grand Moulin		100000				
	Torcé Viviers en Charrie - Bouillé		100 000				
	Saint Christophe du Luat De la Guilminière au bourg		100 000				
SDAEP	Châtres la Forêt - sortie du bourg jusqu'aux Roussières		150000				
renouvellement	Voutré - secteur Les Sérardières à route de la Crousille			255000			
SDAEP	Montsûrs - Bourg Phase 2			375000			
renouvellement	Voutré - secteur route de Sainte Suzanne à la Houberdière			132000			
SDAEP	Montourlier - Bourg			240000			
SDAEP	Torcé Viviers en Charrie - Route de Neuvielle			243000			
renouvellement	Aménagement de voirie divers			200000			
CVM	Saint Léger en Charrie - Les Petites Landes			147000			
renouvellement	Renouvellement conduite Amiante Ciment		120000	250000			
renouvellement	Renouvellement conduite Fonte Grise			200000			
					300000		
					300000		
					600000		
					200000		
						300000	
						300000	
						600000	
						200000	
Acquisitions foncières	Acquisitions foncières	Acquisitions foncière - protection de la ressource : Houberdière		100000			
	Acquisitions foncières	Acquisitions foncière - protection de la ressource : Vaubourguell		40000			
	Acquisitions foncières	Autres acquisitions foncières sur captage prioritaire	200000	10000			
	Acquisitions foncières	Acquisition foncière Régularisation (RE La Rouërie -TVC, La Géraumière -	60000	10000			
MOE interne / externe	Frais de MOE		147880	110 000	189720	188600	148000
ETUDES, AMO, SDAEP	SDAEP	Sécurisation production, Vaubourguell	50000				
	ETudes diverses			50000	50000	50000	
	SDAEP	Renouvellement du SDAEP					100000

➤ Patrimoine

Typologie		Libellé de l'opération	2020	2021	2022	2023	2024 +
Patrimoine Equipement	Renouvellement	Remplacement des télétransmissions obsolètes urgentes (x7)					
	Renouvellement	Remplacement des télétransmissions (x3 / an)	10000	10000	10000	10000	10000
	Renouvellement	Remplacement des armoires de sites x2 / an	25000	25000	25000	25000	25000
	Renouvellement	Remplacement des automates des sites x2 / an	5000	5000	5000	5000	5000
	Renouvellement	Marché de remplacement membrane anti bâiller y compris stations et surpresseurs					
	Renouvellement	Divers matériels stations (groupes de pompage, équipements de mesures, etc...)	100000	100000	100000	100000	120000
	Renouvellement	Divers matériels stations Grattesac	25000	25000	25000	100000	100000
	SP ERVE	SP ERVE-Remplacement radio DISORIC par radion (Maine radio com)					10000
	Renouvellement	Migration adsl cause fin du RTC	5000	5000	5000	5000	
	Sécurisation	Cloture des sites	75000	65000	65000		
	Sécurisation	Mise sous alarme des sites	5000	5000	5000	5000	
	Sécurisation	Installation de trappes anti-intrusion (recommandations AELB)	20000	20000	20000	20000	
	Comptage	Sectorisation / Débitmétrie	30000	30000	30000	30000	30000
	Comptage	Remplacement compteurs abonnés	120000	120000	120000	120000	120000
	Patrimoine Station	SP ERVE	SP ERVE-Travaux de réhabilitation de la station Gratte sac	70000			
SP ERVE		SP ERVE - réfection étanchéité des baches bâtiment existant	30000	50000	50000	50000	50000
Réfection des		Réfection partielle de sites 1 à 2/an	120000	150000	150000	150000	150000
Réfection des		Réhabilitation totale de site (et / ou création) 1 à 2/ an		100 000	400 000		
Sécurisation		Ouvrage pour dilution eau Vaubourguell		100 000			
Sécurisation		Unité de production (Roupeyroux)		100 000			
Sécurisation	Nouveau système de traitement		150000	150000	150000	150000	
Siège REC	Hangar pour véhicules		100 000				

➤ Matériels

DETAILS DES ACHATS MATERIELS AEP		2019	2020	2022	2023	2024 et +
Véhicules	Remplacement VL et fourgon (2 par an) pour roulement tous les 10 ans x2 (y compris aménagement)	40000	40000	40000	40000	40000
	Achat PL	100000				
Matériels informatiques	Renouvellement Anti-virus P-Secure					2000
	SIC: achat modules dualife	3000	3000	3000	3000	3000
	SIC, déploiement tablettes d'exploitation (semi-durée) puis renouvellement	3800	3000	3000	3000	3000
	Maintenance logiciels de sauvegarde informatique (Backup Exec et Veeam)	2000	2000	2000	2000	2000
	Mise à jour des licences logiciels	3000	3000	3000	3000	3000
Matériels informatiques	Remplacement postes informatiques et serveurs	5000	5000	5000	5000	5000
	Contrôleur de terre (par méthode des 3 piquets)					
	Matériel pour relève radio Sappel (équipement 3eme portable)					
	Détecteur de métaux et détection de câbles					
	Taupe DC75 TRACTO TECHNIC courte					
	Autocontrôle Enregistreur AEP CMR SMR					
	Taupe D130 TRACTO TECHNIC	3600				
	Détecteur de gaz + chargeur + cordon					
	Masque autosauveteur					
	Ventilateur + gaine					
	Trencheuse à canalisation amiante					
	Caméra thermographique (pour contrôle des points de chauffe sur armées électrique)	1500				
Remorque pour panneaux de signalisation	10000					
Equipement et petit matériel	Panneaux de signalisation	2000	2000	2000	2000	2000
	Remplacement synoptique Télégestion (commun avec ASCO)					
Autres équipements divers	Remplacement EP/REC					
	SDAEP / Sécurisation électrique, acquisition 1 GE mobile 125 Kwa	28000				
	SDAEP / Sécurisation électrique, acquisition 1 GE mobile intermédiaire 20 Kwa					
	Remplacement signalisation "Régie des Eaux des Coevrons"	2000	2000	2000	2000	2000
Autres équipements divers	Appareil de mesure pour point GPS	15000				
	Equipement à prévoir		60000	60000	60000	58000
		219 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

II

Assainissement collectif

2020



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement autonome pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.caufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

1.	Caractérisation technique générale du service	6
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	6
1.2.	Mode de gestion du service	6
1.3.	Estimation de la population desservie	6
1.4.	Nombre d'abonnés	6
1.5.	Volumes facturés	7
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	8
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Décomposition d'une facture d'assainissement type (D204.0)	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	15
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	15
4.	Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSP.....	19
4.1.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	19
4.2.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	19
4.3.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	20
4.4.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	20
4.5.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	21
4.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	21
4.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	22
4.8.	Taux de réclamations (P258.1)	22
5.	Financement des investissements.....	23
5.1.	Montants financiers.....	23
5.2.	Etat de la dette du service	23
5.3.	Amortissements	23
5.4.	Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales.....	23
5.5.	Présentation de la PPI du dernier exercice.....	23
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
6.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	23
6.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	23
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Éléments généraux d'appréciation de l'activité du service pour l'exercice écoulé

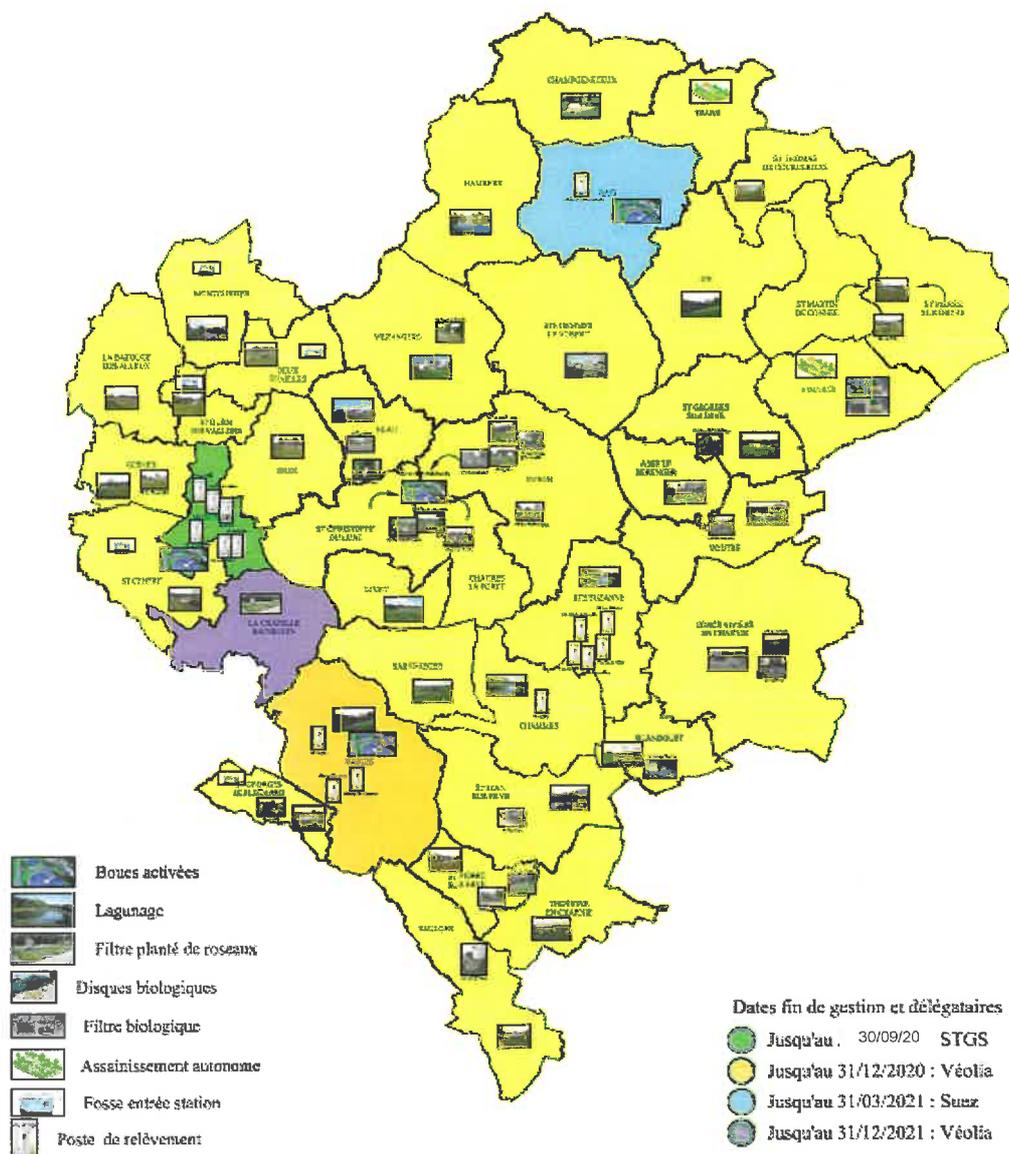
1.1. Configuration du service

Le rôle du service assainissement est d'exploiter les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées existants tout en leur apportant les améliorations nécessaires.

Par ailleurs, ce service a également pour vocation de desservir les nouvelles habitations tout en améliorant les installations existantes, au travers de contrôles, de conseils et remèdes techniques ou encore de travaux et de prestations diverses... qui contribuent ainsi au perfectionnement des réseaux et améliorent la qualité des effluents acheminés vers les stations d'épuration.

Pour traiter les effluents domestiques, la Régie des Eaux des Coëvrons exploite, au 1^{er} janvier 2020, 32 stations d'épuration réparties sur tout le territoire dont 5 boues activées, 2 disques biologiques, 3 filtres plantés de roseaux, 20 lagunages naturels et 2 filtres à sable. Au 1^{er} octobre 2020, la compétence Assainissement Collectif a été reprise sur la commune de Montsûrs dotée d'une station à boue activée.

Ci-dessous la répartition des différents systèmes d'épuration présents sur le territoire de la Communauté de Communes des Coëvrons.



1.2. Configuration des stations d'épurations et performances épuratoires en 2020

Excepté la station d'épuration d'EVRON, toutes les stations d'épuration exploitées par la Régie des Eaux des Coëvrons ont une capacité nominale inférieure à 2000 EH.

Le tableau suivant présente les caractéristiques générales et une synthèse des bilans en matière de charges hydrauliques et organiques émanant du suivi des stations d'épuration effectué par le SATESE (Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux) cellule de l'Agence Technique Départementale de l'Eau du Conseil Départemental.

Localisation des STEP	Type de filière	Arrêté	Equivalent Habitant	Charge hydraulique 2020/capacité nominale	Charge organique 2020/capacité nominale	Observations
STEP d'Assé le Béranger	Disque Biologique	29/08/2015	300 EH (18 kg DBO5/J)	69.2%	/	
STEP de la Bazouge des Alleux	Filtres plantés de roseaux	30/01/2015	350 EH (21 kg DBO5/J)	89.6%	/	
STEP de Blandouet	Lagunage naturel	21/07/2015	200 EH (12 kg DBO5/J)	55.9%	23.9%	
STEP de Brée	Lagunage naturel	28/06/2017	350 EH (21 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Chammes	Lagunage naturel	21/01/2011	250 EH (15 kg DBO5/J)	89,4%	50.6%	
STEP de Champgenéteux	Lagunage naturel	08/06/2017	219 EH (2013 kg DBO5/J)	31.2%	71.4%	
STEP d'Evron CEPUR	Boues activées	05/07/2017	16500 EH (990 kg DBO5/J)	72,1%	29.2%	
STEP de Deux-Evailles	Lagunage naturel	29/06/2017	117 EH (7,02 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Gesnes	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.20 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Hambers	Lagunage naturel	28/06/2017	317 EH (19 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Izé	Lagunage naturel	28/06/2017	250 EH (15 kg DBO5/J)	93.3%	89.8%	
STEP de Livet en Charnie	Filtres plantés de roseaux	21/07/2015	333 EH (20 kg DBO5/J)	66.6%	/	
STEP de Mézangers	Boues activées	20/12/2017	450 EH (27 kg DBO5/J)	94.3%	65,1%	
STEP de Montourtier	Lagunage naturel	21/07/2015	108 EH (6.48 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Montsûrs	Boues activés	18/07/2011	500 EH (300 kg DBO5/J)	51,1%	49,7%	
STEP de Neau	Boues activés	11/02/2013	800 EH (48 kg)	49,5%	/	

			DBO5/J			
STEP de Saint Cénére	Lagunage naturel	03/08/2017	300 EH (18 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Sainte Gemmes le Robert	Boues activées	29/06/2017	400 EH (24 kg DBO5/J)	143%	/	
STEP de Saint Georges sur Erve	Lagunage naturel	29/06/2017	333 EH (20 kg DBO5/J)	70.6%	/	
STEP de Georges le Flécharde	Lagunage naturel	21/07/2015	190 EH (11.4 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Saint Jean sur Erve	Lagunage naturel	21/07/2015	200 EH (12 kg DBO5/J)	58.6%	22.2	
STEP de Saint Léger en Charnie	Disque biologique	21/07/2015	150 EH (9 kg DBO5/J)	34%	/	
STEP de Saint Ouen des Vallons	Lagunage naturel	21/07/2015	133 EH (7.98 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Saint Pierre sur Erve	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.2 kg DBO5/J)	65.6%	/	
STEP de Saint Pierre sur Orthe	Filtres plantés de roseaux	27/06/2011	450 EH (27 kg DBO5/J)	65,4%	35,6%	
STEP de Saint Suzanne	Lagunage naturel	28/06/2017	1350 EH (81 kg DBO5/J)	73.5%	27,4%	
STEP de Saint Thomas de Courceriers	Lagunage naturel	21/07/2015	140 EH (8.4 kg DBO5/J)	38.2%	45%	
STEP de Saulges	Lagunage naturel	28/06/2017	267 EH (16 kg DBO5/J)	227	59.5%	
STEP de Thorigné en Charnie	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.2 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Torcé Viviers en Charnie	Boues activées	02/07/2002	700 EH (42 kg DBO5/J)	80.6%	47.5%	
STEP de Vimarcé Lotissement de l'Erve	Filtre à sable	21/07/2015	49 EH (2.94 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Vimarcé Lotissement des Coëvrons	Filtre à sable	21/07/2015	25 EH (1.5 kg DBO5/J)	/	/	
STEP de Voutré	Lagunage naturel	29/06/2017	630 EH (37.8 kg DBO5/J)	183%	110%	

/ Absence de données : aucune mesure d'auto-surveillance règlementaire prévue cette année

2. Caractérisation technique générale du service

2.1. Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau communal
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Régie des Eaux des Coëvrons
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement (à la demande des abonnés)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi: Assé le Bérenger, Brée, Blandouet (commune déléguée de Blandouet Saint Jean) Chammes (commune déléguée de Ste Suzanne-et-Chammes), Champgenéteux, Châtres la Forêt (commune déléguée d'Evron), Deux-Evailles (commune déléguée de Montsûrs), Evron, Gesnes, Hambers, Izé, La Bazouge des Alleux, Livet en Charnie, Mézangers, Montourtier (commune déléguée de Montsûrs), Montsûrs (à compter du 1^{er}/10/2020), Neau, Saint Cénéry (commune déléguée de Montsûrs), Saint Christophe du Luat (commune déléguée d'Evron), Saint Georges le Fléchar, Saint Georges sur Erve, Sainte Gemmes le Robert, Saint Jean sur Erve (commune déléguée de Blandouet Saint Jean), Saint Léger en Charnie, Saint Martin de Connée (commune déléguée de Vimartin sur Orthe), Saint Ouen des Vailons (commune déléguée de Montsûrs), Saint Pierre sur Erve, Saint Pierre sur Orthe (commune déléguée de Vimartin sur Orthe), St Thomas de Courcier, Sainte Suzanne (commune déléguée de Ste Suzanne-Chammes), Saulges, Thorigné en Charnie, Torcé Viviers en Charnie, Vimarcé (commune déléguée de Vimartin sur Orthe) et Voutré.
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'une CCSPL Oui Non (cf. partie 5)
- Existence d'un règlement de service Oui Non

2.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en régie publique
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

2.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. La population raccordée au service public d'assainissement collectif est estimée à **15 147** habitants au 31/12/2020.

2.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés demeurent ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'assainissement collectif dessert ainsi **7 782 abonnés** au 31/12/2020.

2.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 179 835	1 163 268	-1.4%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	1 179 835	1 163 268	-1.4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

2.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	
Volumes importés :	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
boues issues de la station de traitement eau potable de GratteSac	729,9 m ³ / 20 t MS	341,7 m ³ / 8,07 t MS	-53.19%
boues issues de la station de traitement de Bais ¹		341 m ³ / 5,54 t MS	
Total des volumes importés	729,9 m³ / 20 t MS	682,7/13,47TMS	-6.%
Volumes importés par apport des entreprises (conventions de dépotage)	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
LEVRARD - matière de vidange	0	0	
JAN - matière de vidange	38,2,0	93,9	+ 146%
Régie des Eaux- matière de vidange	179,6	86,8	-51.67%
SOA	Non concerné	52,4	
Total des volumes importés	217,8	233.10	+6.56%

À ce titre, les conventions suivantes d'import des effluents étaient en vigueur à la fin de l'exercice 2020 :

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
CMDV-2018-02	LEVRARD ASSAINISSEMENT SARL	Matière de Vidange	2018	4
CMDV-2018-01	SAS ENTREPRISE JAN	Matière de Vidange	2018	4
CMDV-2020-01	S.O.A.	Matière de Vidange	2020	4

2.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Cet indicateur précise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2014.

¹ Boues évacuées vers CEPUR par le délégataire pour délester le silo n'ayant pas pu être vidé en raison des restrictions d'épandage liées à la COVID

Industriel	Rejet de substances toxiques ou de métaux	Modalité de raccordement (1)	Charges et volumes autorisés	Autosurveillance des rejets
Ajay Europe	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Energie Service	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
CAM	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
CIRAL	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
EMIN LEYDIER SA	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

(1) néant aucune autorisation auto autorisation de rejet conv convention de rejet

L'établissement de conventions de rejet avec les établissements mentionnés *supra* demeure un des axes majeurs d'amélioration qualitative des services. Sur le territoire de Montsûrs 2 conventions doivent être finalisées (fromagerie de Montsûrs et Roc Cartonnage).

2.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **160 076 ml** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- **14 331 ml** de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **187 137 ml** réparti comme suit :

Communes	2020		Ml de refoulement
	Gravitaires		
	Séparatif	Unitaire	
Assé le Bérenger	2563		
Blandouet	1993		400
Brée	2718		
Champgénétoux	2564		
Deux Evailles	1055		
Evron/Châtre/St Christophe du Luat	57512	12527	5625
Gesnes	1300	566	149
Hambers	3047		
Izé	1899		
La Bazouge des Alleux	2820		
Livet en Charnie	833		
Mézangers	4035		1254
Montsûrs	17200		700
Montourtier	117	1238	
Neau	6357		322
Saint Cénére	2257		
Saint Georges sur Erve	1500		396
Saint Georges le Flécharde	1769		240
Saint Jean sur Erve	2084		300
Saint Martin de Connée / Saint Pierre sur Orthe	5101		241
Saint Ouen des Vallons	1399		
Saint Pierre sur Erve	1931		567
Ste Suzanne et Chammes	13732		1745

Saint Thomas de Courcier	1258		
Saulges	2338		91
St Léger en Charnie	896		
Ste Gemmes le Robert	4777		
Thorigné en Charnie	1819		
Torcé Viviers en Charnie	5322		536
Vimarcé	251		
Voutré	7629		164

Pour ce qui relève du nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements des effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie, seules les agglomérations d'Evron, Montourtier et Gesnes demeurent concernées du fait de ses 5 déversoirs.

	Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Déversoir d'Orage BDO	Bassin d'orage	84B rue de Laval – EVRON	800 m3
Déversoir rue du Montaigu	Déversoir	rue du Montaigu – EVRON	
Déversoir route d'Hambers	Déversoir	Route d'Hambers MONTOURTIER	
Déversoir rue du Bas Bourg	Déversoir	Rue du Bas Bourg MONTOURTIER	
Déversoir rue du Lavoir	Déversoir	Rue du Lavoir - GESNES	

En écho au détail des postes de relèvement mentionnés *supra*, il existe également un PR par station à l'exception du CEPUR qui en comporte deux (un unitaire et un séparatif).

2.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

➤ Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en t MS	Exercice 2020 en t MS
STEU Assé le Bérenger		
STEU La Bazouge des Alleux		
STEU Blandouet		
STEU Brée		
STEU Chammes		
STEU Champgeneteux		
STEU CEPUR Evron	154.5	142
STEU Deux Evailles		
STEU de Gesnes		
STEU de Hambers		
STEU de Ize		
STEU de Livet en Charnie		
STEU de Mézangers	6.1	4.9
STEU de Montsûrs	52	52
STEU de Montourtier		
STEU de Neau	7,68	7.61
STEU de Saint Cénééré		

STEU de Sainte Gemmes le Robert	4,36	4
STEU St Georges le Flécharde		
STEU St Georges sur Erve (nommée Assé le Béranger lagunes)		
STEU St Jean sur Erve		
STEU Saint Léger en Charnie		
STEU Ouen des Vallons		
STEU Saint Pierre sur Erve		
STEU Saint Pierre sur Orthe		
STEU Sainte Suzanne		
STEU Saint Thomas de Courceriers		
STEU Saulges		
STEU Thorigné en Charnie		
STEU Torcé Viviers en Charnie	3,62	3,54
STEU Vimarcé Lotissement de l'Erve		
STEU Vimarcé Lotissement des Coëvrons		
STEU Voutré		
Total des boues produites	176,26	204,05

➤ *Quantités de boues issues et évacuées des ouvrages d'épuration*

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en t MS	Exercice 2020 en t MS
STEU Assé le Béranger	0,83	0,6
STEU La Bazouge des Alleux	/	
STEU Blandouet	/	
STEU Brée	/	
STEU de Chammes	/	
STEU Champgeneteux	/	
STEU CEPUR Evron	89,5	140
STEU Deux Evailles	/	
STEU de Gesnes	/	
STEU de Hambers	/	
STEU de Ize	/	
STEU de Livet en Charnie	/	
STEU de Mézangers	3,99	4,08
STEU de Montsûrs		1,7
STEU de Montourtier	/	
STEU de Neau	3,43	4,9
STEU de Saint Cénére	/	
STEU de Sainte Gemmes le Robert	3,06	1,68
STEU St Georges le Flécharde	81,11 (449 m3)	
STEU St Georges sur Erve	/	
STEU St Jean sur Erve	/	
STEU Saint Léger en Charnie	0,45	0,45

STEU Ouen des Vallons	/	
STEU Saint Pierre sur Erve	/	
STEU Saint Pierre sur Orthe	/	
STEU de Sainte-Suzanne	/	
STEU Saint Thomas de Courcieriers	/	
STEU Saulges	87,82 (726 m3)	
STEU Thorigné en Charnie	/	
STEU Torcé Viviers en Charnie	5,32	
STEU Vimarcé Lotissement de l'Erve	0,12	0.12
STEU Vimarcé Lotissement des Coëvrons	0,05	0.125
STEU Voutré	/	
Total des boues évacuées	275.68	153.65

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). En l'espèce, la décomposition tarifaire est assise sur la ventilation suivante :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020 ⁽¹⁾
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement diamètre 125-CR8	918	936

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽²⁾	50 €	52,3 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à [.....] m ³	1.45 €/m ³	1.50 €/m ³
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m ³	Sans objet	Sans objet
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m ³	Sans objet	Sans objet
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (%) ⁽³⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.180 €/m ³	0.150 €/m ³
	VNF rejet :	Sans objet	Sans objet

(1) Tarif applicable sur le territoire de l'ex SIAEP des Coëvrons – La Régie a engagé une convergence progressive des tarifs sur le territoire des Coëvrons. Les différents tarifs encore applicables sont indiqués en annexe.

(2) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(3) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- *Délibération n°201219-002 du 20 décembre 2019 fixant les tarifs applicables en 2020 – Cf grille tarifaire en annexe sur l'ensemble du périmètre*

3.2. Décomposition d'une facture d'assainissement type (D204.0)

À l'échelle nationale, et selon l'INSEE, la base comparative tarifaire entre services repose sur une consommation d'un ménage de référence à hauteur de 120 m³/an. Dans ce cadre, les tarifs ⁽¹⁾ applicables pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle = abonnement	50	52.3	+4.6%
Part proportionnelle	180	180	=
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	230	232.3	+1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	21.6	-16.7%
VNF Rejet :			
Autre : _____			
TVA si service assujetti 10 %	23	23.23	+2.67%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41	44.83	+6.82%
Total	268	277.13	+1.12%
Prix TTC au m³	2.23	2.31	+3,56%

(1) Tarif applicable sur le secteur de l'ex SIAEP des Coëvrons (cf annexe pour les autres tarifs)

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle ⁽²⁾
- trimestrielle
- quadrimestrielle

(2) sauf en cas de mensualisation

3.3.Recettes

Les recettes d'exploitation au titre de la vente d'eau s'établissent pour 2020 ainsi :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
706111-Redevance eaux usées usage domestique	1 202 080,88	1 257 929.16	+4,66
<i>dont abonnements</i>			
706112-Redevance eaux usées usage non domestique	51 344,00		
<i>dont abonnements</i>			
70685-Recette pour boues et effluents importés	441,00	1 905	+332%
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 253 865.88	1 259 834.16	+0.48%
7041-Recettes de raccordement	64 717,32	16 785.88	-74%
Prime de l'Agence de l'Eau			
7063-Contribution au titre des eaux pluviales	41 061,49	41 913.37	+2.07%
7042-Recettes liées aux travaux	1 842,07	4 949.74	+168.71%
Contribution exceptionnelle du budget général			
7065/706841/706842 Autres recettes	25 585,03	28 380	+10.92%
Total autres recettes	133 205,91	90 123.99	-32.34%
Total des recettes	1 387 071,79	1 436 055.51	+3.53%

Les recettes globales pour la collecte et le traitement des volumes gérés par l'assainissement collectif s'établissent au 31/12/2020 à hauteur de **1 436 055.51€**.

4. Indicateurs de performance

4.1.Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99 %.

4.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement collectif et du suivi de son évolution. Pour mémoire, l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant celui du 2 mai 2007, a introduit de nouvelles modalités dans le calcul de cet indicateur.

		Exercice 2019 Périmètre Régie	Exercice 2020
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
+ 10	VP.250 : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du	10	10

	fonctionnement des réseaux d'assainissement		
+ 5	VP.251 : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires partie B :			
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10	VP.252, VP.253 et VP.254 – les 10 points sont acquis si les deux conditions suivantes sont remplies : * VP.252 et VP.253 : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées * VP.254 : la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
+ 0 à 5	VP.253 : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pt Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pt Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	2
+ 0 à 15	VP.255 : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pt Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pt Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pt Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pt Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	12	11
+ 10	VP.256 : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
+ 0 à 5	VP.256 : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	5	2
+ 10	VP.257 : localisation et description des ouvrages annexes	10	10
+ 10	VP.258 : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
+ 10	VP.259 : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseaux	10	10
+ 10	VP.260 : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0	0
+ 10	VP.261 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation	10	10
+ 10	VP.262 : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2020 s'établit à **100**.

4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(pour réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEU CEPUR	419 maxi	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2019).

4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEU CEPUR	419 maxi	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2019)

4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEU CEPUR	419 maxi	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2019).

4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les tableaux suivants ne sont renseignés que pour les STEU pour lesquelles une évacuation de boues a eu lieu.

STEU Assé le Bérenger (biodisque)	Filières mises en œuvre	T MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,60
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,60

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de CEPUR	Filières mises en œuvre	T MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	140
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		140

STEU de Mézangers	Filières mises en œuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,08
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4,08

STEU de Montsûrs	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1.7

STEU de Neau	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4.9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4.9

STEU de Sainte Gemmes le Robert	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.68
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1.68

STEUE de Saint Léger	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,45
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,45

STEUE de Vimarcé Lotissement de l'Erve	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : matières de vidange traitement STEU CEPUR	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,12
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,12

STEUE de Vimarcé Lotissement des Coëvrons	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : matières de vidange traitement STEU CEPUR	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,125
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,125

TMS admis par une filière

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{---}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100\%$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

5. Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL

Aux termes de l'article L1431-1 du Code général des collectivités territoriales², la Régie des Eaux des Coëvrons n'est pas tenu de constituer une CCSPL.

Toutefois, la Régie des eaux des Coëvrons a entrepris de renseigner à *maxima* certains indicateurs ci-après.

5.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, du fait de l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants.

5.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers. Nominativement, les points noirs au sens de cet indicateur sont les suivants :

- 01) EVRON bd de la Grande Valaisière (école maternelle)
- 02) EVRON bd de la Grande Valaisière (partie Ouest)
- 03) EVRON Allée du Petit Barbé (Point n°1 Mr Nay)
- 04) EVRON Allée du Petit Barbé
- 05) EVRON HLM rue du Montaigu

Ces 5 points noirs sont récurrents, les travaux à effectuer seront programmés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement

- 06) STE GEMMES LE ROBERT Champ en amont de la STEP (travaux réalisés en 2020)
- 07) VOUTRE Camping
- 08) VOUTRE impasse du Pont
- 09) VOUTRE Lagune

Ces 4 points noirs sont récurrents, les travaux ont été réalisés en 2020 sur Sainte Gemmes le Robert et 2021 et sont programmés sur Voutré en 2021.

- 10) GENNES Impasse de La Gibaudière

Ce point noir est récurrent, les travaux à effectuer seront programmés dans le cadre du Schéma Directeur

² « Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions. »

d'Assainissement

11) MONTSURS rue de La Gare

Les tronçons constituant le réseau d'assainissement sur ce secteur sont très endommagés. En effet sur une partie du linéaire, le collecteur ne possède plus de radier. La réhabilitation est programmée en 2021.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 :

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 5.9 par 100 km de réseau.

5.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	3.8783	0.472	0.277	0.881	1.15

Le taux moyen de renouvellement des réseaux donné par la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

En, 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux³ ces 5 dernières années s'établit à **0.79%**.

La Communauté de Communes a fixé pour sa Régie un taux de renouvellement moyen annuel de 1% pour faire face au vieillissement constaté de certaines parties du réseau. Pour hiérarchiser les travaux de renouvellement prévus à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la Régie s'appuie principalement sur les Schémas directeurs d'assainissement diligentés sur les communes et sur la connaissance de son réseau dont les caractéristiques sont renseignées sur son SIG.

5.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclusion.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité >

³ Prise en compte du linéaire en gestion sur le secteur de Montsûrs

2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2019	Nombre de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
STEU CEPUR	24	24	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de **100**.

5.5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019 A l'échelle du SIAEP des Coëvrons	Exercice 2020 A l'échelle du de la Régie
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	<i>Etablissement non compétent en matière de gestion des eaux pluviales</i>	
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **110**.

5.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du

service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	852 005.44	955 335.84
Epargne brute annuelle en €	612 432.31	560 612.74
Durée d'extinction de la dette en années	<1,5 an	< 2ans

5.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12	-	-
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	-	-
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	-	-

Cependant, le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service était de **99,56%** au 31/12/2020 (il était de 99,90% au 31 mai 2021).

5.8. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur et par la collectivité: 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour 2020, le taux de réclamations est de **0** pour 1000 abonnés.

6. Financement des investissements

6.1.Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (immo corporelles 21 et en cours 23)	342442,76	1 778 350.92
20-Etudes insertion	76 951,46	
Montants des subventions en €	224 575,26	275 099.40
Montants des contributions du budget générales en €		

6.2.Etat de la dette du service

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		852 005.44	955 335.84
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	45 938,39	45 020,20
	en intérêts	20 145.03	17 350,00

6.3.Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements est de 879 402,79 €.

6.4. Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales

La Communauté de Communes des Coëvrans a fixé à sa Régie des objectifs de performances portant notamment sur le renouvellement moyen annuel de 1 % des réseaux d'assainissement.

6.5.Présentation de la PPI du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Se reporter à la PPI présenté en annexe		

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des investissements permettant de hiérarchiser les travaux à mener et permettre de dégager, ensuite, une modélisation estimative des besoins de financement qui en découlent. Elle sert ensuite de matrice aux travaux préparatoires à la détermination des tarifs ainsi qu'à ceux du débat d'orientation budgétaire et d'élaboration du budget primitif.

Cette dernière fait ensuite l'objet d'une réactualisation annuelle prenant en compte les résultats budgétaires antérieurs ainsi que les résultats financiers des travaux exécutés l'année précédente.

La PPI dans ses grandes orientations, figure en « **Annexe 2** » du présent rapport.

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.1.Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le « Fonds de solidarité » demeure payé sur le budget eau potable. L'effort social de la collectivité s'apprécie par conséquent selon les montants suivants :

- 3 039, 10 € (compte 67432) ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0011 €/m³ AEP pour l'année 2019
- Par ailleurs, 887.25 € d'admission en non-valeurs (6541) ont été enregistrées pour 2020, ainsi que 4 633.38 € de créances éteintes (6542).

7.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La Régie des Eaux des Coëvrons n'est, à ce jour, pas engagée dans une action de coopération décentralisée.

8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	15 147
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	204.05
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.31
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	4633.38
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.79%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	< 2 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente <i>Taux de recouvrement au 31/12/2020</i>	/ 99.56
P258.1	Taux de réclamations	0

ANNEXES

GRILLE TARIFAIRE ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF(HT/an) Délibération n° CA20122019 - 002

Assainissement collectif Tarif applicable au 1er septembre 2020	Assainissement collectif																
	Ex communes du SIAEP des Coëvrons	St Georges le Fréchaud	La Bezange des Allées	Hamberts Délibération	Blandouet	Brée	Ex communes du SIAEP Orlie et Vaudelle	Commune St Cédric	St Pierre/Eve	St Ouen des Vallons	Thionny en Champagne	Gersnes	Monmoutier	St Jean /Ive	Deux Evailles	Saulges	St-Suzanne-Chammes
Abonnement 2020	52,30	80,00	47,00	47,00	80,00	32,00	47,00	35,00	65,00	47,00	80,00	32,00	56,00	65,00	47,00	47,00	56,00
Consommations 2020 - dès le premier m ³ indexé, par semestre - forfait en cas de puis privé et rejet au réseau ASCO: 12m ³ /personnes/semestre																	
Taxes externes à la Régie - Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	1,50	1,20	1,15	0,95	1,55	0,65	1,35	0,65	1,25	0,65	1,35	0,75	1,15	1,25	0,75	1,15	1,25
Assainissement non collectif Tarif applicable au 1er janvier 2020	Redevance annuelle (contrôle périodique tous les 6 ans) 20€/an ou 120€ par contrôle																
	Refus de contrôle de dispositif autonome /an 20,00																
	Pénalités pour travaux non effectués dans les délais impartis (sauf contrôle périodique ou contrôle vente) 20,00																

Travaux programmés en 2020 et années suivantes

Assainissement Collectif

➤ Travaux, études, fonciers

Typologie		Libellé de l'opération	2020	2021	2022	2023	2024+
Renouvellement des réseaux sous MOA REC	Aménagement	Champgénèteux- Rue des Ormeaux / rue des Orthensias (TO)					
	Aménagement	Champgénèteux- Rue des Ormeaux / rue des Orthensias (tubage)					
	Aménagement SDAEU	Evron - Bd Foch, rue de Laval					
	Aménagement SDAEU	Nieu - Rue des sports / rue du Bray					
	Aménagement SDAEU	Saint Pierre sur Orthe - RD 35					
	Aménagement SDAEU	Ste Gemmes le Robert - bourg	450000				
	Aménagement SDAEU	Voutré - réseau semi-collectif Hte Rue et Beau Soleil	100000				
	Aménagement SDAEU	Voutré - bourg	350000				
	Aménagement SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU		430 000			
	Aménagement SDAEU	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie		30000			
Aménagement SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU			400000			
Aménagement SDAEU	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie			160000			
Aménagement SDAEU	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie				400000		
Aménagement SDAEU	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie				160000		
Aménagement SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU					400000	
Aménagement SDAEU	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie					160000	
Acquisitions foncières	Acquisitions foncières	Aquisition foncière lagunes et accès	40000	50 000			
Acquisitions foncières	Acquisitions foncières	Acquisition foncière sites PR (x40) + ceinturage périphérique et signalisation	10000				
Acquisitions foncières	Acquisitions foncières	VOUTRE-Acquisition foncière en vue de la construction des assainissement de MEZANGERS-Acquisition terrain M GESBERT pour extension STEP					
Maintenance d'œuvre interne /	Frais de MCE		76500	40000	47600	47600	47600
Etudes, AMO, SDAEU	SDAEU	SDAEU Evron, Chaires la Foret, St Christophe du Luat	150000	100000	100000	100000	100000
	Bathymétrie et plan d'épandage	SDAEU 2 communes par an fréquence 2x / an					

➤ Patrimoine

Libellé de l'opération	2020	2021	2022	2023	2024 +
Installation de dégrilleurs automatiques sur lagunes (x4)					
Remplacement de télétransmission (5 par an)	10000	10000	10000	10000	10000
Remplacement automatés x2 / an	4000	4000	4000	4000	4000
Remplacement armoire électrique x2/an	5000	5000	5000	5000	5000
Remplacement de pompes en cas de casse ou usure	20000	20000	20000	20000	20000
Travaux d'amélioration des STEP (aménagement des sites et voies d'accès)	50000	40000	40000	40000	40000
Cloture des sites (prévoir marché)	30000	30000	30000	30000	
Renouvellement suite casse et usure matériel CEPUR	90000	90000	90000	90000	120000
Equipement de sécurisation des sites PR (trappes anti-chute, échelles, potences)	40000	40000	40000	40000	40000
ST GEORGES sur Erve-Place affichage (remplacement PR hors armoire électrique)					
Remplacement de PR (2 par an) hors armoires électriques et télégestion	50000	50000	50000	50000	50000
MEZANGERS-Construction STEP 600 EH	550000				
SAINTE GEMMES LE ROBERT - reconstruction step 700EH			400000	400000	
VOUTRE - installation d'un dispositif d'assainissement collectif pour secteur Hte rue et Beau Soleil		300000			
Renouvellement d'une STEP selon SDAEU		300 000			400000
enrochement de berges après curage de lagune et/ou travaux d'étanchéité	100000	100000	100000	100000	100000

➤ Matériels

	DÉTAILS DES ACHATS MATÉRIELS ASST					
	2020	2021	2022	2023	2024 et +	
Véhicules	Remplacement VL et fourgon pour roulement tous les 10 ans 1 à 2 par ans	40000	20000	20000	20000	20000
	Remplacement Poids lourds					
Matériels informatiques	Renouvellement Anti-virus F-Secure					500
	SIG achat modules évolutifs	1000	1000	1000	1000	1000
	SIG déploiement tablettes d'exploitation (semi-durcie) puis renouvellement	1800			1800	1800
	Maintenance logiciels de sauvegarde informatique (Backup Exec et Veeam)	500	500	500	500	500
	Mise à jour des licences logiciels	1000	1000	1000	1000	1000
	Remplacement postes informatiques et serveurs	2000	2000	2000	2000	2000
	Laser (pose canalisation)					
Equipement et petit matériel	Tête de curage		5000		5000	
	Ballon EU					
	Compresseur pour gonflage des ballons					
	Appareil de mesure de débit pour sectorisation suite à travaux (dée de l'agence de l'eau) : appareil + sonde x2					
	Barque, (remorque), souffleur, pompe et filtres pour problématique lentille	4000				
	Caméra de contrôle	10000				
	Benne monocoque 10T 2 essieux pour tracteur DEUTZ FAHR					8000
	Equipement suite formation CATEC					
	Carotteuse portative + carottes	5000				
	Anti chute automatique					
	Test étanchéité à l'air EU pour ballon passant	4797				
	Générateur de fumée (contrôles)	2530				
	Caméra					
Equipements divers	24000	20000	20000	30000	30000	
Remplacement des trains de chenilles des MNP					4000	
Remplacement des pneus de Tractopelles			4000	4000		
renouvellement du tracteur DEUTZ						
Autres équipements divers	Achat potences pour PR	5000	5000	5000		
	Divers	25000	10000	10000	10000	10000
	Hydrocureuse 19T (ap étude de faisabilité)					250000
	Hydrocureuse 3,5T					100000
	Remplacement EPI REC					
Remplacement synoptique Télégestion (commun AEP)						
Remplacement signalisation "Régie des Eaux des Coevrons"	2000					

RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

III

Assainissement autonome

2020



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

1.	Caractérisation technique générale du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Estimation de la population desservie (D301.0)	3
1.3.	Mode de gestion du service	4
1.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	4
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	5
2.1.	Modalités de tarification	5
2.2.	Recettes	7
3.	Indicateurs de performance	7
3.1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	7
3.2.	Financement des investissements	8
3.3.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	8

1. Caractérisation technique générale du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau communal
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Régie des Eaux des Coëvrans
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
- Compétences liées au service :
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations (pour l'ex-territoire du SIAEP DES COEVRONS uniquement) Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Au 1^{er} janvier 2020, la Régie des Eaux des COEVRONS assure la compétence assainissement autonome sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Coëvrans, sauf MONTSURS, commune pour laquelle la Régie assure la compétence depuis le 24/03/2020.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, approuvé et modifié le 16/02/2018, pour mise en application le 01/03/2018 Non

1.2. Estimation de la population desservie (D301.0)

Commune	Nombre d'installations	Nombre d'habitants / logements	Nombre d'habitants
EVRON	268	2,24	600
ASSE LE BERENGER	69	2,24	155
CHATRES LA FORET	65	2,24	146
LIVET EN CHARNIE	59	2,24	132
MEZANGERS	68	2,24	146
NEAU	87	2,24	195
ST CHRISTOPHE DU LUAT	127	2,24	284
STE GEMMES LE ROBERT	214	2,24	479
ST GEORGES SUR ERVE	136	2,24	305
ST LEGER EN CHARNIE	108	2,24	242
VOUTRE	146	2,24	327
CHAMPGENETEU	228	2,24	511

ST MARTIN DE CONNEE	209	2,24	468
ST PIERRE SUR ORTHE	224	2,24	502
ST THOMAS DE COURCERIEIS	99	2,24	222
TRANS	162	2,24	363
VIMARCE	137	2,24	307
HAMBERS	159	2,24	356
BAIS	158	2,24	354
IZE	209	2,24	468
BREE	125	2,24	280
DEUX EVAILLES	53	2,24	119
GESNES	48	2,24	108
LA BAZOUGE DES ALLEUX	95	2,24	213
MONTOURTIER	93	2,24	208
MONTSURS ST CENERE	204	2,24	457
ST OUEN DES VALLONS	42	2,24	94
BLANDOUET ST JEAN	168	2,24	376
SAINTE SUZANNE ET CHAMMES	249	2,24	558
SAULGES	102	2,24	228
ST GEORGES LE FLECHARD	57	2,24	128
ST PIERRE SUR ERVE	48	2,24	108
THORIGNE EN CHARNIE	71	2,24	159
TORCE VIVIERS EN CHARNIE	218	2,24	488
VAIGES	202	2,24	452
LA CHAPELLE RAINSOUIN	73	2,24	164
TOTAL	4 781	données INSEE 2017	10 702

1.3.Mode de gestion du service

- Le service est exploité en régie publique
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans <i>Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaire</i>	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations <i>Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établi dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien</i>	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0 ou 10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de **120 pour les communes de l'ex SIAEP des COEVRONS** (Assé le Bérenger, Châtres la Forêt, Evron, Livet en Charnie, Mézangers, Neau, Saint Christophe du Luat, Sainte Gemmes le Robert, Saint Georges sur Erve, Saint Léger en Charnie et Voutré) et **110 pour le reste du territoire**.

En effet, la prestation entretien qui était proposée sur le territoire de l'ex SIAEP des COEVRONS, n'a pas été élargie à l'ensemble du territoire de la REC. Les contrats en cours sont interrompus progressivement, après réalisation d'une dernière vidange, pour laisser le temps aux particuliers de contractualiser avec un autre prestataire.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification tient compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations et demeure établie forfaitairement ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Le 15/11/2019, le Conseil d'Administration de la Régie :

Approuve la grille tarifaire contenue dans les annexes jointes à la présente délibération pour le recouvrement des redevances Eau et Assainissement pour l'exercice 2020 sur les communes du périmètre géré par la Régie des Eaux des Coëvrans.

Redevance assainissement autonome	2019	2020
Contrôle périodique (périodicité de 6 ans)	20€/an ou 120€ par contrôle	20€/an ou 120€ par contrôle
Entretien et de suivi du dispositif (Prestation proposée uniquement pour les contrats d'entretien en cours)	25,00	25,00
Refus de contrôle de dispositif autonome, par an	15,00	20,00
Pénalité pour travaux non effectués dans les délais impartis	35,00	20€

U	Désignation	PU HT 2019	PU HT 2020
FT	Contrôle conception réalisation des travaux (neuf et réhabilitation) <i>comprend avis sur étude de filière (remise de document) et 1 à 2 visites d'un agent de la REC sur site pendant les travaux</i>	120,00	120,00
FT	Contrôle de réalisation des travaux seul (neuf et réhabilitation) <i>comprend uniquement les visites d'un agent de la REC sur site pendant les travaux (dans le cas d'un contrôle de conception déjà réalisé par un prestataire extérieur (lié au transfert de compétences)</i>	60,00	60,00
U	Pénalités en cas d'absence non signalée de l'usagers au rendez-vous <i>comprend le déplacement d'un agent</i>	29,00	29,00
U	Contre-visite en cas d'inaccessibilité du dispositif <i>comprend le déplacement d'un agent</i>	29,00	29,00
FT	Forfait vidange Fosse après travaux REC raccordement ASCO <i>comprend un tarif préférentiel de vidange de fosse négocié par la REC avec un prestataires</i>	200,00	200,00
FT	Contrôle de conformité d'un dispositif d'assainissement autonome d'une habitation dans le cadre d'une vente et dont le précédent contrôle date de plus de 3 ans	70,00	70,00
<u>Intervention prestataire extérieur sur site CEPUR</u>			
U	Dépotage des MdV au CEPUR par vidangeur conventionné/M ³ <i>comprend la fourniture d'un badge d'accès au dépotage de boues sur le site de CEPUR</i>	15,00	15,00
U	Fourniture badge d'accès au CEPUR pour vidangeur conventionné <i>comprend la fourniture d'un badge d'accès au dépotage de boues sur le site de CEPUR</i>	25,00	25,00
<u>Contrat d'entretien</u>			
FT	entretien et suivi du dispositif (contrats en cours au 1er mars exclusivement) par semestre	25,00	25,00

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

➤ Délibération n°CA 20122019-002 du 15 novembre 2019 fixant les tarifs applicables en 2020

2.2. Recettes

	2020	Mission
70621-Abonnement 2A	87 962,49	Obligatoire
70622-Redevance d'entretien 2A	3 398,33	Facultatif
70681-Contrôle exécution travaux 2A	9 220,00	Obligatoire
70682-Prestation de vidange 2A	0	Facultatif
70683-Certificat assainissement 2A	8 190,00	Obligatoire

	Exercice 2020		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	105 372,49		105 372,49
Facturation du service facultatif en €	3 398,33		3 398,33
Autres prestations auprès des abonnés en €	0		0
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0		0

2.3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service était de **96,44%** au 31/12/2020 (il était de 99,11% au 31 mai 2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- *jusqu'en 2012* :

- d'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service,
- d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

- *depuis 2013* :

- d'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service et le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Le taux de conformité n'est calculé que pour les installations dont la conformité est renseignée dans le SIG (à savoir 4 023 installations sur les 4 781 installations du territoire).

	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité (VP 166)	1 906
Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (catégorie c) (VP 267)	1 071
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service (VP 167)	4 023
Taux de conformité en %	74,0

Pour les 758 autres installations dont la conformité n'est pas renseignée dans le SIG, le taux de conformité n'est pas connu.

3.2. Financement des investissements

➤ *Montants financiers des travaux réalisés*

La Régie des Eaux des Coëvrons n'ayant pas pris la compétence optionnelle de réalisation des travaux de mise aux normes chez les abonnés, aucune dépense n'est inscrite pour l'exercice budgétaire 2020.

➤ *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)*

Le SPANC reste un service ne générant pas de travaux mobilisateurs de fonds d'investissement importants. Les principaux investissements en cours sont représentés par des véhicules de service.

3.3. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services		2020
D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	10 702
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110 ¹ ou 120
D301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (calculé pour 84,14 % des installations)	74,0 %

¹ A l'échelle de la Régie des Eaux des Coëvrons